

Règlement du concours « Gagnez une tablette Samsung d'une valeur de 170,97 € » du 02 décembre 2024 au 15 décembre 2024 inclus - Jeu avec obligation d'achats

Lieu : Hypermarché E.Leclerc Foetz

Article 1 : Objet

La société organisatrice LUXDIS Hyper, dont le siège social se situe à L-3898 Foetz/ Mondercange, 11, rue du Brill, inscrite au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B26118, met en place un concours avec obligation d'achat.

Le jeu «Gagnez une tablette Samsung d'une valeur de 170.97 € » se déroule du 02 décembre 2024 au 15 décembre 2024 jusque 19h00 dans la galerie commerciale de E.Leclerc Foetz située L-3898 Foetz/Mondercange, 11 rue du Brill.

Les participants seront invités à participer au Concours via un coupon reçu lors de leurs passage en caisse (nom, prénom e-mail et téléphone).

La société LUXDIS Hyper (société organisatrice) est responsable de la mise à disposition de la dotation au gagnant du jeu, sous réserve de disposer de l'ensemble des informations correctes permettant de les délivrer.

Le présent règlement de concours, ainsi que ses éventuelles adaptations, sera disponible en magasin

Article 2 : Conditions de participation

Le concours est ouvert à toute personne physique majeure (18 ans révolu), achetant pour un minimum de 2 articles de la marque Corte Del Gusto au moment du concours.

Les participations incomplètes ou inexactes, ainsi que toutes les participations contenant des éléments incomplets, incorrects ou illisibles, ou les participations transmises sous une autre forme que celle prévue ou qui ne respectent pas les dispositions du règlement de concours seront exclues et la participation sera disqualifiée. Une seule participation est admise par foyer et par magasin. Tout autre recours à des pratiques visant à contourner les limites de participation au concours, entraînent l'exclusion automatique et sans préavis du participant au concours.

Une personne ne peut participer qu'une seule fois.

Le personnel de LUXDIS Hyper ne peut pas participer au présent concours.

Article 3 : Modalités de participation -Déroutement du Concours

Pour participer valablement au Concours, le participant doit

1) Remplir les données d'identification obligatoires demandées sur le formulaire de participation, disponible lors de son passage en caisse.

- nom
- prénom
- e-mail
- téléphone

2) Le participant doit satisfaire aux conditions stipulées dans l'article 2 de ce règlement.

3) Le coupon est à déposer dans l'urne à l'accueil du magasin.

Article 4 : Désignation des gagnants - Prix

Ce concours est doté du prix suivant :

Gain d'une tablette Samsung d'une valeur de 170,97 €.

Un seul gagnant sera désigné par tirage au sort parmi les bulletins de participations valables déposés dans l'urne située à l'accueil du magasin.

Le tirage au sort aura lieu le 16 décembre 2024 parmi les bulletins de participation valides.

Le gagnant autorise toute vérification concernant son identité et son adresse électronique (e-mail).

Toute fausse identité ou fausse adresse électronique (e-mail) ou coordonnées erronées entraînera la nullité de la participation et du gain obtenu en conséquence.

Toute falsification de nom, e-mail et date de naissance sera poursuivie pénalement.

Le gagnant sera contacté personnellement par e-mail (à l'adresse e-mail mentionnée lors de la participation, en cas de non réponse endéans les 3 jours le gagnant sera contacté par téléphone au maximum 2 fois) pour le retrait au magasin de la tablette Samsung d'une valeur de 170.97 €.

En cas de non réponse, la tablette Samsung restera la propriété de la société organisatrice.

Le gain de ce Concours est, non échangeable et non remboursable en argent, partiellement ou totalement. Le gagnant ne peut recevoir de contre-partie équivalente.

Article 5 : Responsabilité

La société organisatrice se réserve le droit, sans information préalable, de modifier, d'écourter ou d'annuler à tout moment le Concours en cas de force majeure ou de tout autre événement imprévisible indépendant de sa volonté et ce, sans que le participant ou toute autre personne concernée ne puisse exiger d'indemnité.

La société organisatrice ne saurait être responsable en cas d'annulation de ce jeu pour cause de force majeure ou de fraude. La société organisatrice se réserve le droit de modifier ou d'arrêter ce jeu à tout moment sans annonce au préalable et sans dommage moral ou financier pour les participants.

La participation au jeu implique l'acceptation pleine, entière et sans réserve du présent règlement disponible en magasin et qui a en outre été déposé en l'étude de l'huissier de justice, Maître Carlos Calvo, 65, rue d'Eich à L-1461 Luxembourg.

Toute modification du présent règlement fera l'objet d'un avenant qui sera déposé chez l'huissier de justice précité. La date d'entrée en vigueur de ces modifications sera celle du dépôt chez l'huissier de justice.

La version déposée chez l'huissier de justice fera foi et prévaudra en cas de litige ou de divergence entre deux règlements.

Le gagnant accepte explicitement que LUXDIS Hyper (E.Leclerc Foetz) publie son nom ainsi que les photos éventuelles à toute fin publicitaire, sans aucune contrepartie financière ou autre.

Article 6 : Protection des données personnelles

Le traitement des données personnelles des participants est soumis à la loi luxembourgeoise du 1er août 2018 sur la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

Ces données sont récoltées et conservées par la société LUXDIS Hyper (E.Leclerc Foetz). Les participants bénéficient d'un droit d'accès et de rectification des données les concernant en s'adressant à la société LUXDIS Hyper (E.Leclerc Foetz).

Article 7 : Garantie

La garantie d'une durabilité de 1 an est prise en charge par la société Corte del Gusto donatrice de la tablette Samsung, dont le siège social se situe à 25 Ancienne Route de Nievroz, 01120 Dagneux (France), inscrite au registre de commerce et des sociétés de France sous le numéro B 508 305 414

Rédigé à Luxembourg, le 02/11/2024